

M. I. S.

MAINTENANCE INTERNATIONAL SERVICE

AVENANT N° 3 AU CONTRAT DE PRESTATIONS D'ASSISTANCE
EN DATE DU 14 JANVIER 1991

ARTICLE 1 :

La durée de la mission est reconduite pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 1993.

ARTICLE 2 :

Le montant du présent avenant s'élève à la somme de :

- F 2.751.804,00 (deux millions sept cent cinquante et un mille huit cent quatre francs)

selon détail sur annexe jointe.

Fait à Paris le 8 janvier 1993

Lu et approuvé

SATIF
14, rue d'Anjou
75008 PARIS

Thouvenin

LECOU

M. I. S.

MAINTENANCE INTERNATIONAL SERVICE

PRESTATIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE AU RWANDA

COPIE

DETAIL DES PRIX PROPOSES

(du 1er janvier au 31 décembre 1993)

POSTES CONCERNES	QTE	PRIX UNITAIRE FORFAITAIRE MONTANT H.T.	DUREE	PRIX TOTAL H.T.
- Pilote/cdt de bord	1	73.520,00	12 m	882.240,00
- Co-pilote	1	70.773,00	12 m	849.276,00
- Mécanicien sol	1	59.674,00	12 m	716.088,00
				<hr/>
				2.447.604,00
- Billet d'avion (4 AR Paris/Kigali)	3	86.400,00		259.200,00
- Transports bagages	3	15.000,00		45.000,00
				<hr/>
				2.751.804,00 =====

Maintenance International Service
14, rue d'Anjou
75008 PARIS

A Paris, le 8 janvier 1993

A. de ROCHER

